

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du 09/05/2023 à 19 h 00 sous la présidence de Mr COSTE YVES

Présents : AZEVEDO DENIZIOT AUDRAS DISSAY BERTHAUT VERLHAC PRUGNE DARSEES

Absent : Roux bruno a donné pouvoir à Martine AUDRAS

secrétaire de Séance : DISSAY Anne-Marie

#### **Retrait groupement commandes API Lot 2 poteau et bornes incendie**

Monsieur le maire expose que la commune de St Vincent a adhéré au groupement de commande mis en place avec API pour le lot 2 concernant les poteaux et bornes à incendie. C'est la société AQUAREM qui a obtenu le marché. La commune de st vincent peut se retirer du groupement de commandes conformément à l'article 6 de la convention

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide du retrait du groupement de commande car la vérification est effectuée par un autre prestataire et demande à Mr Maire d'informer API de la décision prise par la commune de St Vincent.

#### **Mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1/01/2024**

Adopter la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M 57, pour le budget principal de la commune de St Vincent à compter du 1/01/2024

- Demander l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2024 du budget principal
- Autoriser le maire à signer tout document permettant l'application de la présente délibération

#### **Adhésion de st vincent 63 au Syndicat Mixte Ouvert AGEDI.**

Monsieur Yves Coste, Maire expose aux membres, que la collectivité St Vincent 63 s'est rapproché(e) du Syndicat Mixte AGEDI afin de demander son adhésion. Après avoir fait lecture des Statuts et du Règlement Intérieur du Syndicat Mixte AGEDI, approuvés par délibération du Comité Syndical en date du 16 Décembre 2022, et notamment de son article 11 relatif à l'adhésion, Le conseil décide :

- . d'adhérer au Syndicat Mixte AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des Statuts.
- . de charger Monsieur yves Coste., Maire, de prendre toutes les dispositions administratives nécessaires pour mettre en œuvre la présente délibération.
- de désigner Mr COSTE Yves comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.
- . de prévoir au budget annuel le montant de la contribution au Syndicat Mixte calculé selon les modalités prévues dans ses Statuts.

#### **ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC L'AGGLO PAYS D'ISSOIRE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE CENTRALES SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES DANS LE CADRE L'OPERATION « SOLAIRE DOME » ET SIGNATURE DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

Le conseil a décidé, au vu de l'étude réalisée par l'ADHUME de réaliser la pose de photovoltaïque en toiture de l'Eglise. D'une puissance de 9 kwc et donc de s'engager dans l'opération SOLAIRE DOME, d'adhérer au groupement de commandes avec l'agglo pays d'issoire et de signer la convention constitutive du groupement de commande. Le projet est financé par le Conseil départemental et une aide sera demandé au titre des fonds de concours.

### Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Suite aux propositions de l'association des maires de France, le conseil décide de choisir Mr PAGIS retraité de la gendarmerie et de la magistrature. Celui-ci sera nommé de 2023 à 2026 (fin de mandat)

### Création d'un poste permanent au sein de la commune de St Vincent

Le conseil décide de créer un poste de secrétaire de mairie correspondant au grade d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe en raison du départ en retraite de la secrétaire

### **Réunion le même jour mais à 18h30 pour la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

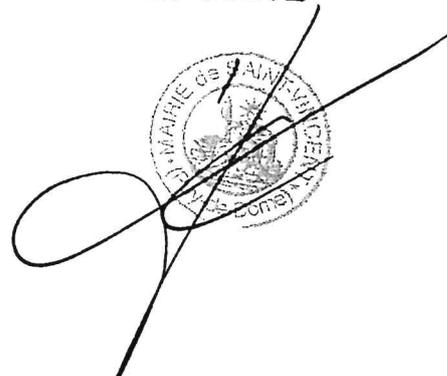
Le conseil devait élire 1 délégué et 3 suppléants conformément à l'article L 284 du code électoral

Mr COSTE YVES a été élu **délégué** au 1<sup>er</sup> tour à la majorité

### Suppléants

Elus au 1<sup>er</sup> tour : AUDRAS Martine, VAZ DE AZEVEDO José ,DENIZIOT David

**LE MAIRE**  
**YVES COSTE**

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-VINCENT' and '13110' around a central emblem. The signature is a large, stylized cursive script.